

Eh bien, on a réduit les impôts des entreprises et augmenté les paiements de transfert aux entreprises à partir du milieu des années 1970. Au fil des années, la combinaison de ces deux mesures a eu pour effet de faire baisser la contribution des entreprises aux budgets publics de 1,6 p. 100 du produit intérieur brut à moins de zéro. Je le répète, à moins de zéro. En chiffres d'aujourd'hui, en dollars d'aujourd'hui, la contribution nette des entreprises aux budgets publics, qui s'élevait à 11,6 milliards de dollars en 1975, se chiffre à moins 1 milliard de dollars en 1992. Ces chiffres sont établis en dollars d'aujourd'hui.

Il est intéressant d'examiner la croissance des investissements des entreprises dans les usines et le matériel, et de la comparer avec celle du produit intérieur brut en dollars constants, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation. De 1947 à 1975, avant que la contribution des entreprises aux budgets publics diminue comme je l'ai décrit, les investissements dans les usines et dans le matériel ont augmenté au taux annuel moyen de 5,3 p. 100, après ajustement pour inflation, alors que le produit intérieur brut augmentait au taux annuel moyen de 5 p. 100 pour la même période, soit de 1947 à 1975.

De 1975 à 1992, tandis que chutait la contribution des entreprises aux budgets publics, comme nous l'avons vu, les investissements des entreprises ont continué à augmenter au taux annuel moyen de 5,3 p. 100, un taux qui n'est pas plus élevé qu'avant que la contribution des entreprises aux budgets publics ne diminue radicalement.

Or, au cours de la même période, de 1975 à 1992, le produit intérieur brut a augmenté au taux annuel moyen de 2,8 p. 100 seulement, après inflation. La stimulation supplémentaire obtenue du côté de l'offre en réduisant nettement la contribution des entreprises aux budgets publics n'a pas freiné la baisse du taux de croissance du produit intérieur brut.

Il est important de souligner ce fait, car les entreprises ont investi au même rythme même si leur contribution aux budgets publics a diminué de façon spectaculaire, comme nous l'avons vu, passant de 1,6 p. 100 du PIB en 1975 à moins 0,2 p. 100 en 1992. Cependant, l'aide accordée aux entreprises du côté de l'offre, qui a commencé sous les libéraux et s'est poursuivie sous les conservateurs, n'a pas produit la hausse attendue du produit intérieur brut. Il semble légitime de se demander pourquoi les entreprises n'ont pas augmenté leur taux d'investissement dans les usines et le matériel. Est-ce parce que le taux de chômage augmentait et que, par conséquent et inévitablement, la croissance de la consommation ralentissait? Il serait ridicule qu'un chef d'entreprise commence à investir davantage si la consommation ne s'accroît pas.

• (1440)

Lorsque la croissance du PIB ralentit ou que celui-ci diminue, l'économie ne produit pas suffisamment d'emplois pour tous ceux qui désirent travailler. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, dont les charges sociales ou les impôts liés à l'emploi.

J'ai calculé de combien d'heures il faudrait réduire la semaine de travail pour redonner un emploi au 1,5 million de chômeurs. En principe — et je dis bien «en principe» — si l'on ramenait la semaine de travail de 38 à 33,7 heures, que le temps supplémentaire n'était pas autorisé et qu'il n'y avait pas d'augmentation du salaire horaire, il y aurait du travail pour le 1,5 million de chômeurs. Le gouvernement fédéral verrait par ailleurs son déficit réduit de quelque 23 milliards de dollars. Quant aux déficits combinés des provinces, ils diminueraient de 1,2 milliard de dollars. Les personnes ayant depuis peu retrouvé du travail feraient grimper les dépenses de consommation de 8,25 milliards de dollars. Il y a toutefois un hic: les dépenses

supplémentaires que doivent engager les entreprises pour embaucher 1,5 million de personnes de plus annulent les bénéfices provenant de ces ventes supplémentaires, en raison des charges sociales comme les cotisations à l'assurance-chômage, au régime d'indemnisation des accidentés du travail, et cetera. En conséquence, même si nous adoptons un projet de loi afin de réduire la semaine de travail...

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je suis désolé de devoir interrompre le sénateur, mais son temps est écoulé. Avec votre permission, il pourrait toutefois continuer.

La permission est-elle accordée?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Gigantès: Donc, même si nous adoptons un projet de loi faisant passer la semaine de travail de 38 à 33,7 heures et gelant les salaires horaires — ce qui signifie que l'ensemble des salaires versés par les entreprises n'augmenterait pas — les entreprises n'auraient pas de motivation à embaucher un plus grand nombre de personnes. Elles n'en embaucheraient pas davantage. Pourquoi le feraient-elles?

[Français]

Par conséquent, une des mesures importantes que propose ce gouvernement est une révision du système fiscal avec plusieurs buts: ne pas pénaliser l'emploi; réduire le fardeau administratif que des mesures fiscales comme la TPS imposent sur la petite et moyenne entreprise; améliorer l'accès aux investissements et à la recherche pour les petites et moyennes entreprises; une meilleure formation de la main-d'oeuvre et même pour les dirigeants de petites et moyennes entreprises; une aide spéciale pour permettre à ces entreprises de se trouver des nouveaux marchés à l'étranger, et cetera. Nous savons tous que ce sont les petites et moyennes entreprises qui créent le plus d'emplois. Ce gouvernement a l'intention ferme d'aider ces petites et moyennes entreprises à améliorer leur contribution à l'économie du pays.

[Traduction]

C'est dans ce cadre-là que le gouvernement voudrait trouver des façons de convertir l'assurance-chômage en assurance-travail, c'est-à-dire cesser de payer les gens pendant qu'ils ne travaillent pas et les payer plutôt pour travailler afin qu'ils puissent regagner leur dignité et contribuer non seulement à leur bien-être et à celui de leur famille, mais encore à la croissance de l'économie du pays. Tel est l'objectif premier du gouvernement. C'est une tâche qui sera entreprise sans tarder, mais avec prudence et flexibilité.

Le gouvernement se doit d'être prudent. Il tiendra un suivi constant et transparent de l'application de ses programmes et n'hésitera pas à abandonner ceux qui lui sembleront moins productifs, quitte à mettre davantage l'accent sur d'autres programmes affichant de meilleurs résultats. Il va sans dire que tout cela se fera avec l'entière collaboration des provinces, sans les mesquines et stériles querelles de compétence dont personne ne veut.

Le gouvernement adhère à l'idée que le pays a besoin de tout réexaminer et de déterminer, de concert avec les autres paliers de gouvernement, les syndicats et le secteur privé, quel palier de gouvernement est le mieux placé pour assurer la prestation d'un service public nécessaire donné au meilleur coût. C'est ce palier de gouvernement-là qui devrait disposer des ressources financières pour financer le service en cause. Ce n'est pas une question de compétence constitutionnelle. C'est une simple question de bon sens.